

"substantive" si elle est conforme au projet de loi, même une modification relative à des questions monétaires. Tout ce qu'il faut, c'est l'accord du gouvernement par l'entremise d'une recommandation royale. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté politique de voir à ce que justice soit faite et qu'elle le soit sans délai.

Finalement, ne voyez pas le projet de loi C-31 comme une solution, mais comme une mesure provisoire. On pourrait donner suite à nos propositions indépendamment du projet de loi, dans une loi future ou dans des engagements politiques. Si nous demandons qu'elles soient incluses dans le projet C-31, c'est parce que nous craignons que de tels engagements ne soient pas pris. Si vous jugez qu'il n'est pas possible d'inclure nos propositions dans le projet de loi, alors je vous demande d'insister pour que le Sénat mette immédiatement sur pied un comité spécial chargé d'enquêter sur les droits et les besoins décrits dans nos propositions.

Bien à vous

Louis "Smokey" Bruyère

copie: Membres du Comité sénatorial permanent des Affaires
juridiques et constitutionnelles
Ministre des Affaires indiennes et du Développement
du Nord
Leaders du Sénat et de la Chambre